Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260213-ST13022026022A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
30 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE
30 janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, et le treize février à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.P. FONTAINE, J.M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, J.J. BRIENT, H. BELOEIL, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, S. ROUAULT.*

Pouvoirs : *S. ROUAULT à S. ROOS.*

Secrétaire de séance : *M.P MEGRET.*

DELIBERATION N° 2026-022A

Annule et remplace la délibération n° 2026-022

FOIRE AUX POULAINS 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le coût prévisionnel annuel de la foire est estimé à 40 000 € TTC.

Le Conseil Régional subventionne la manifestation depuis plusieurs années.

Pour l'édition 2026, la Municipalité propose de solliciter de nouveau une subvention.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, au titre de la foire 2026.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre MEGRET,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR